

▣ Critères CASPAR - Fiche conseil

Critères	Points
1. Atteinte rhumatologique inflammatoire (périphérique, axiale ou enthésique)	Critère obligatoire
2. Psoriasis actuel ou antécédent, personnel ou familial, de psoriasis (1 seul des critères A, B ou C peut être retenu, par exemple en cas de psoriasis actuel et d'antécédent familial de psoriasis, ne compter que 2 points)	
A. <i>Psoriasis actuel : lésion psoriasique cutanée ou du scalp, constatée par un rhumatologue ou un dermatologue</i>	2
B. <i>Antécédent de psoriasis rapporté par le patient, par un médecin, ou par un autre professionnel de santé qualifié</i>	1
C. <i>Antécédent familial de psoriasis au 1^{er} ou 2nd degré rapporté par le patient</i>	1
3. Atteinte unguéale psoriasique typique observable à l'examen clinique actuel : onycholyse, ongles ponctués ou hyperkératose	1
4. Négativité du facteur rhumatoïde (selon les normes du laboratoire ayant effectué le dosage) : préférentiellement par ELISA ou néphéломétrie, mais toute autre méthode de dosage peut être utilisée à l'exception du latex	1
5. Présence ou antécédent de dactylite : dactylite actuelle (définie par un gonflement du doigt entier) ou antécédent de dactylite constatée par un rhumatologue	1
6. Signes radiographiques : présence de signes radiographiques (radiographies des mains et des pieds) de construction osseuse juxta-articulaire sous forme d'ossification mal définie près des marges articulaires (en dehors d'éventuels ostéophytes)	1
TOTAL	
Interprétation	
La présence d'une atteinte rhumatologique inflammatoire ET d'au moins 3 points permet de retenir le diagnostic de rhumatisme psoriasique avec une sensibilité de 91.4 % et une spécificité de 98.7 %.	

Référence : Taylor W, Gladman D, Helliwel P et al. Arthr & Rheum 2006 ; 54 : 2665-73